DOSSIER TENUE DE L'ASSEMBLEE DU

09 MARS 2019

WEB4CLOUD

- Procès-verbal de la décision :

signature du gérant et associé unique



Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1.000 euros

Siège social:

7, Rue Lefebvre 91350 GRIGNY

845 322 791 R.C.S. EVRY

PROCES VERBAL DE LA DECISION DU 09 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le neuf mars, l'associé unique de la société "WEB4CLOUD", Monsieur Noël YOUMBI, en son domicile sis 71, avenue du Général de Gaulle (94240) L'Hay Les Roses, a pris la décision suivante relative à la détermination de la rémunération de la gérance.

DECISION UNIQUE

L'associé unique décide de fixer, indépendamment du remboursement de ses frais de représentation, de déplacement et autres frais professionnels ainsi que de la prise en compte de ses charges sociales obligatoires et facultatives, le montant de sa rémunération annuelle en qualité de gérant pour l'exercice devant se clôturer le 30 septembre 2019 et les exercices suivants à la somme de trente mille (30.000) euros.

De tout ce qui précède, plus aucune décision n'étant à prendre, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, est signé par Monsieur Noël YOUMBI, gérant et associé unique,

Noël YQUMBI

MLY

JURIDIQUE DE L'EXERCICE CLOS

le 30 septembre 2019



DECISIONS DU

09 MARS 2020

WEB4CLOUD

1- Procès-verbal des décisions :

signature du gérant et associé unique sur le dernier

feuillet et paraphe des autres feuillets,

2- Rapport spécial:

signature du gérant et associé unique sur le dernier

feuillet et paraphe des autres feuillets.



Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1.000 euros

Siège social:

7 Rue Lefebvre 91350 GRIGNY

845 322 791 R.C.S. EVRY

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE DE L'EXERCICE CLOS LE 3 SEPTEMBRE 2019

En application des dispositions des articles L.223-19 et R.223-17 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

✓ Avec Monsieur Noël YOUMBI

• Les avances consenties par l'associé unique à la société s'élèvent à 6 511 euros à la clôture de l'exercice. Elles n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

Fait à Grigny, le 9 mars 2020.

Le gérant, Noël YOUMBI



Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1.000 euros

Siège social:

7 Rue Lefebvre 91350 GRIGNY

845 322 791 R.C.S. EVRY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE DU 09 MARS 2020

Le 09 mars 2020 à 15 heures,

Monsieur Noël YOUMBI, demeurant au 71 avenue du Général de Gaulle (94240) L'Hay Les Roses, propriétaire de la totalité des cent parts de dix euros, composant le capital social de la société WEB4CLOUD,

Associé unique de ladite société,

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la société WEB4CLOUD, Monsieur Noël YOUMBI associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

XILY

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'il les a établis ; lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 7 023 euros et les opérations traduites dans ces comptes.

Il précise en outre que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social s'élevant à 7 023 euros, de la manière suivante :

Inscription au compte Réserve légale Inscription du solde au compte « Report à nouveau »

Total correspondant au résultat à affecter :

7 022,53 €

6 922,53 €

100€

Conformément aux dispositions légales et s'agissant du premier exercice, aucune distribution de dividende n'aura lieu antérieurement.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention intervenue entre la société et Monsieur Noël YOUMBI, décrite dans son rapport spécial.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, plus aucune décision n'étant à prendre, il a été dressé le présent procèsverbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique gérant.

L'associé unique,

Noël YOUMBI

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

WEB4CLOUD

Edition du : 14/01/2019 au 30/09/2019

Soldes N-1 de l'exercice

Hors simulation

Hors brouillard

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		70 879
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes		27 225	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits		
Rémunération du personnel		30 000	30 000 Produits financiers		
Charges sociales		5 129			
Dotations aux amortissements		170			
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)		62 525	TOTAL (I)		70 880
18					
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		80	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR I ES BENEFICES (III)		1 253			
		200			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)		63 858	63 858 TOTAL DES PRODUITS (I+II)		70 880
BENEFICE OU PERTE		7 022			
TOTAL GENERAL		70 880	TOTAL GENERAL	(70 880

© Sage



BILAN SYNTHETIQUE

WEB4CLOUD

Dossier : Web4cloud

Edition du : 14/01/2019 au 30/09/2019 Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

		Exercice N		N-1			
ACTIF	Brut	Amortissements	Net	Net	PASSIF	Exercice N	Exercice
		et provisions				net	N-1 net
Actif immobilisé :					Canitally propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		4
- Fonds commercial					Foate de rééveluation		2
- Autres							
Immobilisations corporelles				673	Décordo (Ambiente de Caracteria)		
				670	- Keserve legale		
Immobilisations financieres				2 000	- Réserves réglementées		
TOTALI				2 623	- Autres		
9.77							
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que					Report à nouveau		
marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		7 022
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur					TOTALI		8 022
commandes							
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				10 560	Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur		
Disponibilités (autres que caisse)				20 931	commandes		
Caisse					Fournisseurs et comptes rattachés		741
					Autres		25 350
TOTAL II				31 491	TOTAL III		26 091
:							
Charges constatees d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)				34 113	34 113 TOTAL GENERAL (I+III+IV)		34 113

© Sage

Page: 1/1

